



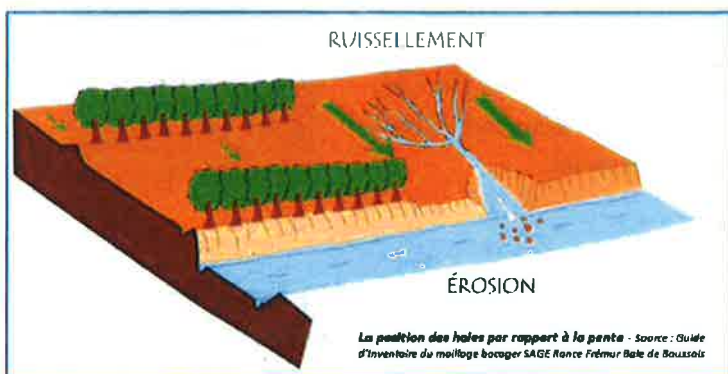
La commune de Meillac débute une campagne d'inventaire bocager

PRODIGEAL DU BASSIN VERSANT

La commune de Meillac révisé actuellement son POS (Plan d'Occupation des Sols) vers un PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il s'agit d'un document réglementaire de planification de l'occupation des sols et de l'urbanisme à l'échelle communale. Le PLU définit les zones à urbaniser, les zones naturelles et agricoles à préserver et les éléments naturels à protéger (bocage, cours d'eau, zones humides, étangs, mares, sites naturels...), au travers d'inventaires et de diagnostics à l'échelle communale. C'est dans ce cadre que la mairie de Meillac a fait appel au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Linon pour les accompagner techniquement lors des inventaires bocagers notamment.

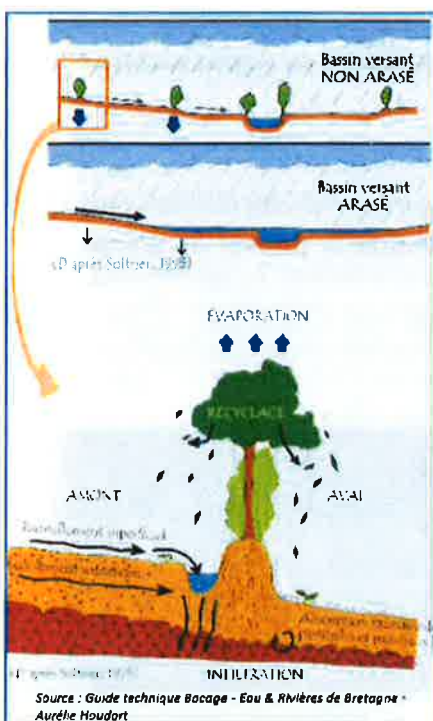
Depuis sa création, le Syndicat du Linon assure des missions de restauration, de gestion et de sensibilisation pour la **préservation des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau** et développe des **missions agricoles et d'aménagement du territoire** depuis 2010.

La restauration du maillage bocager : une réponse aux problématiques d'érosion des sols de ruissellement et de transferts vers les cours d'eau



L'érosion des sols se caractérise par la perte des particules de surface du sol par des agents érosifs tels que l'eau et le vent. Les haies et talus perpendiculaires à la pente, et/ou situés en rupture de pente et plus globalement un maillage bocager fonctionnel constituent de véritables barrières contre ce phénomène (Fig.1).

Fig.1 : La position des haies par rapport à la pente



Le maillage bocager constitue un réel frein aux écoulements de surface : il diminue la vitesse de transfert des eaux et favorise son infiltration dans le sol. Le bocage, comme les zones humides, participe au fonctionnement hydrologique des bassins versants. En créant un obstacle au ruissellement des eaux de pluie et à l'écoulement des eaux dans le sol, le maillage bocager ralentit le transit de l'eau, redirige et allonge les chemins de l'eau en surface et en profondeur. Après arasement des haies et talus, la distance parcourue par l'eau de ruissellement pour atteindre un fossé ou un ruisseau sera 2 à 3 fois plus courte. Ainsi, le bocage permet d'atténuer les pics de débit dans les cours d'eau en aval et la violence des crues.

De manière complémentaire, le bocage intervient pour préserver la qualité de l'eau. Un maillage bocager continu et fonctionnel associé aux zones humides épure l'eau de ruissellement avant de rejoindre le cours d'eau.

Fig.2 : Rôle de la haie face aux ruissellements

Mais aussi ...

Le bocage est un élément du paysage présentant de nombreux intérêts à la fois pour la biodiversité mais aussi d'un point de vue agricole en améliorant le bien-être animal au champ ou encore en protégeant les cultures induisant un gain de productivité végétale. En effet, selon Dominique Soltner, ingénieur en agriculture, une haie brise-vent efficace permet en moyenne une augmentation de rendement (production animale ou végétale) de 6 à 20%. Ainsi, le bocage permet également des gains économiques d'un point de vue agricole mais aussi dans la production de bois d'œuvre ou de chauffage.

La méthode proposée par le Syndicat...

La connaissance du patrimoine bocager communal

En 2015, le Syndicat a lancé un nouveau programme de plantations et de restauration du bocage, Breizh Bocage. Ainsi la commune de Meillac avec l'appui du Syndicat débute l'inventaire du bocage communal, en prenant soin de **repérer le bocage ayant un rôle antiérosif et les zones à risque érosif.**

Cette démarche est initiée par le Syndicat afin de parvenir à une meilleure connaissance du bocage et pour accompagner les communes à prendre en compte les haies et talus dans les documents d'urbanisme. Pour se faire, les inventaires sont réalisés par un groupe communal (composé d'élus référents, d'agriculteurs et de personnes de la société civile).



La rencontre des acteurs

En parallèle de ces inventaires, Mathilde LE ROUX technicienne Agricole Bocage rencontrera **agriculteurs et propriétaires fonciers** afin de leur **proposer la création et/ou la restauration de haies ou talus.** Des actions de sensibilisation et des formations compléteront la démarche sur l'ensemble du bassin versant durant les 5 ans du programme.

Ainsi, n'hésitez pas à contacter le Syndicat si vous avez un projet de plantations ou si vous souhaitez des conseils pour l'implantation de haies et de talus.

Vous serez tenus informés tout au long de ces démarches et une restitution des résultats vous sera présentée. D'ici là, merci de **réserver un bon accueil et de faciliter le passage du groupe communal et des techniciennes sur le terrain.**

L'équipe du Syndicat Mixte du Linon est à votre disposition pour toutes informations relatives aux milieux aquatiques et à l'aménagement rural.

N'hésitez pas à nous contacter au 02.99.45.39.33

Nous disposons également d'un site internet : www.bvlinon.fr